



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

---

**RÈGLEMENT N° VA1-62  
CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE  
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'AMOS**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-62 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Amos. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 20 janvier 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 20 janvier 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 20 janvier 2026

(s) Mariane Michaud, greffière